La Family
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Rue Louis Comte
05000 GAP
831 824 727 RCS GAP

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 12/07/2022 à GAP a décidé le transfert du siège social de la société au 1 Rue Louis Comte 05000 GAP et de modifier l'article 4 des statuts, et a nommé Messieurs Maurice PRECARDI et Camille RAVOIRE cogérants en remplacement de Monsieur Stéphane BLEIN, démissionnaire, ce dont l'AGE a pris acte. L'article 16 des statuts est modifié. Modification au RCS de GAP.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de la RARM consistant à remplacer le Télésiège du Rocher de l'Aigle par un télésiège débrayable, soumis à évaluation environnementale et comprenant une étude d'impact

Par arrêté en date du 20 juin 2022, le Maire de la Commune de MONTGENÈVRE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation d'exécution de travaux de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques de MONTGENÈVRE (RARM) concernant le projet de remplacement du Télésiège du Rocher de l'Aigle par un télésiège débrayable, enregistrée en Mairie le 22 octobre 2021 sous le nom de dossier PA 005085 21 H 0001.

A cet effet, Monsieur Pierre CHAMAGNE, demeurant à PELVOUX (05340), a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de MARSEILLE.

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public à la Mairie de MONTGENÈVRE (80 Place du Chalvet, 05100 MONTGENÈVRE) aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie, soit tous les jours de la semaine de 13h30 à 17h00 à l'exception des samedi, dimanche et jours fériés.

Une version numérique du dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la Commune de MONTGENÈVRE, à l'adresse suivante : www.montgenevre.fr.

Toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à disposition du public en Mairie de MONTGENÈVRE, ou adressées par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête publique : Monsieur le Commissaire enquêteur Mairie de Montgenèvre, 80 Place du Chalvet, 05100 MONTGENÈVRE

Les observations écrites du public pourront également être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.tsdaigle@gmail.com.

La date limite de réception des courriers adressés au Commissaire enquêteur est fixée au dernier jour de l'enquête publique, soit le 17 août 2022 à 17h00.

M. le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en Mairie :

- Le lundi 18 juillet 2022, de 14h à 17h
- Le vendredi 29 juillet 2022, de 14h à 17h
- Le mercredi 17 août 2022, de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur, transmis en Mairie dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels d'ouverture au public de la Mairie de MONTGENÈVRE (les personnes intéressées pourront, sur demande et à leur frais, en obtenir communication).

MONTGENÈVRE, le 20 juin 2022
Le Maire,
Guy HERMITTE

PREFET DES HAUTES ALPES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE D'EOURRES

Par arrêté préfectoral N° 2022-DPP-CDD-57 du 24 juin 2022, il sera procédé sur le territoire de la commune d'EOURRES :

- à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative à la mise en conformité des périmètres de protection du captage des Peyres, pour l'alimentation en eau potable de la commune d'EOURRES ;
- à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains constituant les périmètres immédiats et grever de servitudes ceux situés à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée.

Le public pourra consulter le dossier au siège de l'enquête pendant la durée de celle-ci qui se déroulera pendant 22 jours consécutifs, du mardi 19 juillet 2022 au mardi 09 août 2022 inclus, en mairie d'Eourres – Le Village – 05300 EOURRES, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit les mardis de 9h00 à 12h30.

Le commissaire enquêteur, recevra en personne les observations du public en mairie d'EOURRES, les jours et heures ci-dessous mentionnés :

- le mardi 19 juillet 2022, de 9h00 à 12h00 ;
- le mardi 9 août 2022, de 9h30 à 12h30.

Le public pourra consigner ses observations éventuelles sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, en mairie d'EOURRES.

Monsieur Gérard MATHIEU, Cadre de la fonction publique retraité, est désigné comme commissaire enquêteur.

A l'issue de cette enquête conjointe, le commissaire enquêteur rendra son avis dans le délai maximum d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie d'EOURRES et à la Préfecture des Hautes-Alpes.

L'arrêté préfectoral sus-cité donnant toutes informations complémentaires sur la conduite de cette enquête, sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie d'EOURRES.

La préfète statuera par arrêté sur la demande de déclaration d'utilité publique de ce projet.

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général
de la préfecture des Hautes-Alpes
Cédric VERLINE

La Family II
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Rue Louis Comte
05000 GAP
RCS GAP 840 100 473

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 12/07/2022 à GAP a décidé le transfert du siège social de la société au 1 Rue Louis Comte 05000 GAP et de modifier l'article 4 des statuts, et a nommé Messieurs Maurice PRECARDI et Camille RAVOIRE cogérants en remplacement de Monsieur Stéphane BLEIN, démissionnaire, ce dont l'AGE a pris acte. L'article 16 des statuts est modifié. Modification au RCS de GAP.

JURIS & ACT
SOCIÉTÉ D'AVOCAT
4 Bd Pierre et Marie Curie
05000 GAP

Aux termes d'un ASSP en date à GAP du 12/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS
Dénomination : PROPRI'SIM
Siège : 9 impasse La Poua Des Clot, l'Adroit, 05250 LE DEVOLUY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1 000 €
Objet : L'activité d'entretien et nettoyage de locaux commerciaux, professionnels et d'habitation ; l'activité de petits travaux d'hommes toutes mains (activité ne relevant pas de la qualification et n'excédant pas plus de deux heures), notamment l'entretien d'espaces verts et le déneigement.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Simon GALVAIN, demeurant 9 impasse la Poua des Clot, l'Adroit, 05250 LE DEVOLUY
Directeur général : Mme Lisa ACCARIER, demeurant Quartier les Gallices, 281 route de Manteyer 05400 MANTEYER
La Société sera **immatriculée** au RCS de GAP.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Notaire

Suivant acte reçu par Me Vincent VIEU, Notaire à VEYNES (Hautes-Alpes), Domaine de Parassol, 5, Allée Sabot de Vénus, Bât B, le douze juillet DEUX MILLE VINGT DEUX, enregistré, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

DÉNOMINATION : SCI CO & G.
FORME : SOCIETE CIVILE.
CAPITAL SOCIAL : MILLE EUROS (1.000,00 €).
SIEGE SOCIAL : Lieudit Le Moulin, 05700 SAVOURNON.
OBJET SOCIAL : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
APPORTS EN NUMERAIRES : Monsieur Elian COLOMINA, 800
Madame Edith GERMANAZ
CO - GÉRANTS :
Monsieur Elian COLOMINA, à ASPRES SUR BUECH (Hau 241 Grande Rue
Madame Edith GERMANAZ, à SAVOURNON (Hautes-Alpe le Moulin.
IMMATRICULATION : RCS
CESSION DE PARTS SO
AGREMENT : Cession libre e ciés et entre ascendants et de d'un associé et au profit du co associé. La décision d'agrémen compétence de l'assemblée ge

Maître Vinc

nera
PROPRETE
& SERVICES ASSOCIES
L'EMPREINTE DE L'HY
SIRET 387 250 046 00
GAP
Tél : 04 92 53 98 98
Fax : 04 92 53 44 33
BRI
Tél : 04
Fax : 04

TRIBUNAL JUDICIAIRE D

AVIS

Monsieur Benjamin HUIE 22/00005) - Activité : infirme SIREN N° 750 190 522 - 12 av Sports 05300 LARAGNE-MON
Par jugement en date du 15 ju le Tribunal Judiciaire de GAP a la liquidation judiciaire de l'activi de Monsieur Benjamin HUBIN ;
Les créanciers ont un délai mois, à compter de la publicatio sent jugement au BODACC pou leurs créances.

L

AVIS

Monsieur Sylvain AUBAU 22/00007) - Activité apiculteur 1921105061080 - Lieudit Esp 05110 ESPARRON
Par jugement en date du 15 juil le Tribunal Judiciaire de GAP a la liquidation judiciaire de Mons vain AUBAUD ;
Il est rappelé que les créancier sent d'un délai de deux mois à de la publication du présent juge BODACC, sauf relevé de forclus noncé par le juge-commissaire, clarer leurs créances au pass liquidation

Le
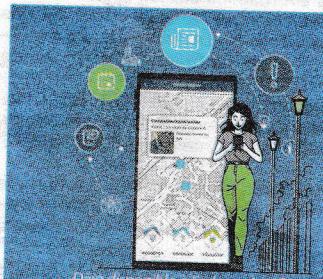
Rendez-vous sur notre
www.alpes-et-midi.